

Province du Québec  
MRC d'Abitibi-Ouest  
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le mardi 5 septembre 2017, à 20 heures.

**Séance tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Marcel Caron.**

Présences :

M<sup>me</sup> Louisa Gobeil  
MM Jacques Chabot  
Jeannot Goulet  
Allan Fortier

Absences :

M<sup>me</sup> Denise Mercier  
M. Fernand Filion

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Ouverture de la séance à 20 heures et 02 minutes, et mot de bienvenue du président d'assemblée.**

→ **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution n° 17-09-252**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Ajouter les points suivants :**

- 13.2. Adjudication de la soumission pour l'émission de billet d'emprunt;
- 13.10. Rénovation bibliothèque – Réseau BIBLIO VS FARR;
- 13.11. Engagement de mise en place d'un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU);
- 13.12. Protocole d'entente de la Corporation des Loisirs de Palmarolle et La Municipalité;
- 14.4. Embauche d'un employé pour le déneigement pour une période d'un an au lieu de six mois;

**L'ordre du jour se lira donc comme suit :**

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
- 2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES;
- 3. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
- 4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
- 5. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
  - 5.1. CDP – Demande de soutien financier pour un concours photo;
- 6. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
- 7. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
- 8. PAROLE AU PUBLIC;
- 9. SÉCURITÉ INCENDIE; *Aucun dossier*
- 10. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
  - 10.1. Adjudication de la soumission pour la réfection des rangs 8 et 9 Ouest;
- 11. URBANISME; *Aucun dossier*

12. HYGIÈNE DU MILIEU; Aucun dossier
13. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
  - 13.1. Autorisation d'aller en emprunt par billet;
  - 13.2. Adjudication de la soumission pour l'émission de billet d'emprunt;
  - 13.3. Modification dans la procédure de versement de la subvention pour l'achat de cabinet de toilette à faible débit;
  - 13.4. Taxe complémentaire suite à l'amélioration des rangs 8 & 9 Ouest pour les résidents desservis par lesdits rangs;
  - 13.5. FQM – Tournée de consultation sur le transport aérien régional à Val-d'Or;
  - 13.6. Nettoyage et réparation des conduites d'égouts;
  - 13.7. MRCAO – Rencontre d'information concernant le service de sécurité incendie;
  - 13.8. CREAT – Table régionale sur l'énergie;
  - 13.9. SESAT – Séance d'information sur les risques de contamination de prises d'eau potable par d'anciens dépôts en tranchée;
  - 13.10. Rénovation bibliothèque – Réseau BIBLIO VS FARR;
  - 13.11. Engagement de mise en place d'un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU);
  - 13.12. Protocole d'entente de la Corporation des Loisirs de Palmarolle et La Municipalité;
14. EMPLOYÉS;
  - 14.1. FQM – Cinq conférences Web pour les élus et les DG municipaux;
  - 14.2. Formation de signaleur pour des employés de la municipalité en prévision des travaux des rangs 8 et 9 Ouest;
  - 14.3. Formation « *Le rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements d'urbanisme* »
  - 14.4. Embauche d'un employé pour le déneigement pour une période d'un an au lieu de six mois;
15. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
  - 15.1. Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement modifiant le *Règlement n° 264* portant sur le contrôle et suivi budgétaire ainsi que la délégation de pouvoir;
  - 15.2. Adoption du *Règlement n° 304 – Modifiant le Règlement de zonage 141*;
16. SUJETS DIVERS (VARIA);
17. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté tel que présenté.

→ **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

**Résolution n° 17-09-253**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2017**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2017 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté avec les modifications suivantes :

À la page 5, à la résolution 17-08-219 – *Demande de permis de sollicitation de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC*, au 2<sup>e</sup> paragraphe, à la 4<sup>e</sup> ligne, la date mentionnée « du 5 au 23 septembre 2017 » est changée pour « du 23 septembre au 22 octobre 2017 » (suite à un courriel reçu de la *Fondation*, après l'adoption de la résolution, avisant que la date avait été modifiée).

À la page 8, à la résolution 17-08-222 – *Demande d'acquisition de terrain, lot no 5 049 771, sur la 3<sup>e</sup> Rue Est*, au 9<sup>e</sup> paragraphe, à la 6<sup>e</sup> ligne, la citation « *durant trois (3) ans* » aurait dû se lire « *durant quatre (4) ans* ». La citation est donc supprimée et remplacée.

À la page 6, à la résolution 17-08-220 – *Demande de commandite de salle pour un programme de réadaptation physique pour les aînés*, au 7<sup>e</sup> paragraphe « *Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil (...)* » on aurait dû lire « *Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Denise Mercier (...)* ».

**Les corrections seront effectuées directement dans le procès-verbal du 8 août 2017.**

#### → DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

##### MDDELCC – Demande d'approbation du règlement n° 300

Le *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* nous avise que le Règlement n° 300 de la Municipalité de Palmarolle, déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité, n'a pas été approuvé et nous demande un document technique qui démontre que les caractéristiques particulières de notre territoire font en sorte que les normes du RPEP ne sont pas adéquates pour nous.

##### MAMOT – Compensation tenant lieu de taxes

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec nous avise d'un paiement de compensation tenant lieu de taxes pour notre Municipalité.

##### Confirmation d'acceptation de l'offre d'acquisition d'un terrain de la Municipalité

Madame Jessica Rousseau et monsieur Francis Marcil nous confirment qu'ils acceptent les conditions d'achat énumérées à la résolution 17-08-222 pour l'acquisition du terrain 5 049 771 sur la 3<sup>e</sup> Rue Est à Palmarolle.

##### MRCAO – Résolution du conseil d'administration

À la demande de monsieur Jaclin Bégin, préfet, la MRCAO nous fait parvenir une copie de la résolution adoptée lors du conseil d'administration de juin dernier, concernant le renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

##### MRCAO – Résolution du conseil d'administration

À titre d'information, la MRCAO nous transmet une copie d'une lettre qu'a adressée le sous-ministre adjoint, monsieur Daniel A. Gaudreau, aux présidents de la Fédération des municipalités du Québec (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), dans le dossier des orientations gouvernementales en aménagement du territoire.

##### MRCAO – Résolution du conseil d'administration

Afin de compléter notre dossier, la MRCAO nous transmet la lettre du sous-ministre adjoint, adressée à monsieur Jaclin Bégin, préfet, faisant suite à la résolution (21 juin 2017) de la MRC d'Abitibi-Ouest relative aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT).

→ **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois non élaborée à l'ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

→ **DEMANDES ET AUTORISATIONS**

**Résolution n° 17-09-254**

**CDP – Demande de soutien financier pour un concours photo**

**Attendu que** dans le cadre de son projet de recensement « *Patrimoine granges* », le *Comité de développement de Palmarolle* a mis sur pied un concours de photo « *Ce que vous aimez à Palmarolle* »;

**Attendu que** trois prix seront décernés pour les trois finalistes gagnants;

**Attendu que** le Comité de développement offre un prix de cent dollars (100 \$) pour la troisième place;

**Attendu que** la Galerie d'Art Sang-neuf-art offre un prix de deux cents dollars (200 \$) pour la deuxième place;

**Considérant que** le CDP demande une contribution de la part de la Municipalité pour la première place;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la commandite de deux cent cinquante dollars (250 \$) pour le prix de la première place au concours de photo « *Ce que vous aimez à Palmarolle* » mis sur pied par le *Comité de développement de Palmarolle* (CDP).

→ **RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER**

**Résolution n° 17-09-255**

**Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 31 août 2017**

**Attendu que** conformément aux dispositions du *Code municipal*, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

**Attendu que** le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

**Attendu que** la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

**Attendu qu'** une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

**Considérant** que le *Code municipal* à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 31 août 2017, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de quarante-deux mille cinq cent quatre-vingt-quatre dollars et trente cents (42 584.30 \$);

Que la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-trois mille quatre cent soixante-quinze dollars et soixante-huit cents (23 475.68 \$);

Que la liste des salaires versés au 31 août 2017, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-sept mille deux cent vingt-cinq dollars et quarante-six cents (27 225.46 \$).

La directrice générale et secrétaire-trésorière Carole Samson, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

→ **RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **SÉCURITÉ INCENDIE** *Aucun dossier*

→ **TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

**Résolution n° 17-09-256**

**Adjudication de la soumission pour la réfection des rangs 8 et 9 Ouest**

**Attendu que** la municipalité a reçu trois (3) soumissions soit celle de *LES ENTREPRISES ROY & FRERES* de St-Mathieu d'Harricana, celle de *LAMOTHE DIV. DE SINTRA INC* de Rouyn-Noranda, et celle de *CONSTRUCTION NORASCON INC* d'Amos;

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal adjuge la soumission pour la réfection des rangs 8 et 9 Ouest de Palmarolle, au plus bas soumissionnaire conforme soit, *LES ENTREPRISES ROY & FRÈRES* de St-Mathieu d'Harricana, au montant de deux cent trente mille trois cent quatre-vingt-quatre dollars et trois cents ( 230 384.03 \$), TPS et TVQ incluses.

<b>Fournisseur</b>	<b>Montant</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>TOTAL</b>
<i>LES ENTREPRISES ROY &amp; FRERES</i>	200 377.50 \$	10 018.87 \$	19 987.66 \$	230 384.03 \$
<i>LAMOTHE DIVISION DE SINTRA INC</i>	239 164.50 \$	11 958.23 \$	23 856.66 \$	274 979.39 \$
<i>CONSTRUCTION NORASCON INC</i>	275 991.10 \$	13 799.56 \$	27 530.12 \$	317 320.78 \$

→ **URBANISME** *Aucun dossier*

→ **HYGIÈNE DU MILIEU** *Aucun dossier*

→ DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Résolution n° 17-09-257

Autorisation d'aller en emprunt par billet

**Attendu que** conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Palmarolle souhaite emprunter par billets pour un montant total de deux cent trente-neuf mille dollars (239 000 \$) qui sera réalisé le 12 septembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
197	62 500 \$
269	176 500 \$

**Attendu qu'** il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**Attendu que** conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 269, la Municipalité de Palmarolle souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 septembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 mars et le 12 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	21 300 \$	
2019.	21 800 \$	
2020.	22 500 \$	
2021.	23 200 \$	
2022.	23 900 \$	(à payer en 2022)
2022.	126 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 269 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 septembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Résolution n° 17-09-258

Adjudication de la soumission pour l'émission de billet d'emprunt

**Attendu qu'** à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur*

les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

<b>Date d'ouverture :</b>	5 septembre 2017	Nombre de soumissions :	3
<b>Heure d'ouverture :</b>	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
<b>Lieu d'ouverture :</b>	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,8100 %
<b>Montant :</b>	239 000 \$	Date d'émission :	12 septembre 2017

1 - CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST			
	21 300 \$	2,81000 %	2018
	21 800 \$	2,81000 %	2019
	22 500 \$	2,81000 %	2020
	23 200 \$	2,81000 %	2021
	150 200 \$	2,81000 %	2022
	Prix : 100,00000 Coût réel : 2,81000 %		
2 - BANQUE ROYALE DU CANADA			
	21 300 \$	3,11000 %	2018
	21 800 \$	3,11000 %	2019
	22 500 \$	3,11000 %	2020
	23 200 \$	3,11000 %	2021
	150 200 \$	3,11000 %	2022
	Prix : 100,00000 Coût réel : 3,11000 %		
3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.			
	21 300 \$	2,00000 %	2018
	21 800 \$	2,25000 %	2019
	22 500 \$	2,50000 %	2020
	23 200 \$	2,75000 %	2021
	150 200 \$	3,00000 %	2022
	Prix : 98,00300 Coût réel : 3,41438 %		

**Attendu que** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST est la plus avantageuse;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**Que** la Municipalité de Palmarolle accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST pour son emprunt par billets, en date du 12 septembre 2017 d'une somme de deux cent trente-neuf mille dollars (239 000 \$), effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 197 et 269. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**Résolution n° 17-09-259**

**Modification dans la procédure de versement de la subvention pour l'achat de cabinet de toilette à faible débit**

**Attendu que** la procédure de remboursement des subventions municipales pour l'achat de couches lavables pour bébé, les remboursements se font dans les sept (7) jours suivants l'approbation des documents conformes;

**Attendu que** la procédure de remboursement des subventions municipales pour l'achat d'un cabinet de toilette à faible débit n'est pas spécifiée sur la demande de subvention ni dans les conditions d'éligibilité;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise l'ajout d'une mention spécifiant le mode de remboursement pour l'achat d'un cabinet de toilette à faible débit, comme suit : « *Sur réception de tous les documents conformes, et sur approbation de la direction, un chèque sera émis dans les sept (7) jours suivant la demande et acheminé par la poste* ».

**Résolution n° 17-09-260**

**Taxe complémentaire suite à l'amélioration des rangs 8 & 9 Ouest**

**Attendu que** les propriétaires utilisateurs résidents des rangs 8 et 9 Ouest bénéficieront de la réfection de la chaussée desdits rangs;

**Attendu que** les propriétaires résidents ou non résidents du Camping Rotary, du chemin des Linaigrettes, du chemin de la Sauvagine et du chemin du Quai, utilisateurs des rangs 8 et 9 Ouest pour se rendre à leur propriété, bénéficieront de la réfection de la chaussée desdits rangs;

**Attendu que** les travaux sont en cours et ne seront pas terminés en 2017;

**Considérant que** les coûts réels des travaux ne seront pas connus avant la fin desdits travaux;

**Considérant que** lesdits travaux seront admissibles à des subventions dont les montants ne seront pas connus avant la fin de ceux-ci;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal statue qu'une taxe supplémentaire pour les citoyens résidents des rangs 8 et 9 Ouest et les utilisateurs propriétaires résidents ou non-résidents desdits rangs pour se rendre au Camping Rotary, au chemin des Linaigrettes, au chemin de la Sauvagine et au chemin du Quai, sera imposée à partir de la fin desdits travaux de réfection. La taxe complémentaire pour les travaux faits en 2017 ne sera pas facturée en 2017.

**Résolution n° 17-09-261**

**FQM – Tournée de consultation sur le transport aérien régional à Val-d'Or**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal ne mandate personne pour assister à la tournée de consultation sur le transport aérien régional de la Fédération québécoise des Municipalités qui se tiendra le lundi 11 septembre 2017 à Val-d'Or.

**Résolution n° 17-09-262**

**Nettoyage et réparation des conduites d'égouts**

**Attendu qu'** à la résolution n° 17-07-209, le conseil municipal a autorisé une dépense de quatre mille dollars (4 000 \$) pour le nettoyage et la réparation des conduites d'égouts;

**Attendu que** des réparations imprévues ont été constatées et devront être effectuées afin de continuer le nettoyage;

**Attendu que** les coûts des réparations imprévues s'élèvent à treize mille dollars (13 000 \$);

**Considérant que** neuf mille dollars (9 000 \$) supplémentaires doivent être autorisés afin de poursuivre les travaux de réparations;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la dépense supplémentaire de neuf mille dollars (9 000 \$) pour effectuer les travaux de réparation nécessaires et autorise la directrice générale Carole Samson, à prendre les fonds dans le poste budgétaire 02-415-00-119-00 *Réseau d'égout – honoraires professionnels*, comme stipulé à la résolution 17-07-209.

**Résolution n° 17-09-263**

**MRCAO – Rencontre d'information concernant le service de sécurité incendie**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise et mandate monsieur le maire Marcel Caron, la directrice générale Carole Samson ainsi que le directeur du Service de sécurité

incendie de Palmarolle monsieur Réal Asselin, à assister à la rencontre d'information concernant le Service de sécurité incendie qui se tiendra le mercredi 13 septembre 2017 à 19 h 30 dans les bureaux de la MRC d'Abitibi-Ouest situés au 11, 5<sup>e</sup> Avenue Est à La Sarre. Les frais déplacements seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité, selon le *Guide de référence des employés municipaux*.

**Résolution n° 17-09-264**

**CREAT – Table régionale sur l'énergie**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise et mandate monsieur le maire Marcel Caron, à assister à la Table régionale sur l'énergie offerte par le CREAT et qui se tiendra à Rouyn-Noranda le 3 octobre prochain, dès 9 h 30.

**Résolution n° 17-09-265**

**SESAT – Séance d'information sur les risques de contamination de prises d'eau potable par d'anciens dépôts en tranchée**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal Philippe Gagnon, s'il le juge pertinent pour lui, à assister à la séance d'information qui se tiendra le 13 septembre prochain à 19 heures au local C-300 de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) situé au 445, boulevard de l'Université à Rouyn-Noranda.

**Résolution n° 17-09-266**

**Rénovation bibliothèque – Réseau BIBLIO VS FARR**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que la municipalité de Palmarolle avise les responsables du Réseau BIBLIO de son intention de poursuivre la réalisation de son projet en immobilisation en matière d'aménagement de sa bibliothèque municipale, laquelle est affiliée au *Centre régional des services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec*. Le projet est associé au dépôt par le Réseau BIBLIO d'une demande régionale regroupée de financement auprès de la *Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue* et du MAMOT dans le cadre du *Fonds d'appui au rayonnement des régions* (FARR).

**Résolution n° 17-09-267**

**Engagement de mise en place d'un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU);**

**Attendu que** le ministre des Finances a annoncé la mise en place d'un programme d'aide financière au bénéfice des municipalités régionales de comté (MRC) pour l'achat de matériel destiné aux interventions d'urgence hors route ainsi que pour les démarches de rédaction et de mise en place d'un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU);

**Attendu que** conséquemment à cette annonce, un programme d'aide financière destinée aux MRC, aux villes et agglomérations exerçant certaines compétences de MRC engagées dans le processus d'organisation des services d'urgence en milieu isolé, a été élaboré par la Direction du rétablissement du ministère de la Sécurité publique (MSP) et annoncé par le ministre de la Sécurité publique, Martin Coïteux, le 31 août 2017;

**Considérant que** les organisations mentionnées précédemment qui ont signé un PLIU ou qui s'engagent à le faire par résolution sont admissibles au programme (qui se décline en trois volets);

**Considérant que** le programme d'aide financière est en vigueur du **11 juillet 2017 au 31 mars 2018**, et que les organisations ont jusqu'au **31 octobre 2017** pour déposer une demande d'aide financière et jusqu'au **15 février 2018** pour fournir les pièces justificatives;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que la Municipalité de Palmarolle s'engage à mettre en place un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) et à déposer une demande d'aide financière avant le 31 octobre 2017.

**Résolution n° 17-09-268**

**Protocole d'entente de la Corporation des Loisirs de Palmarolle et La Municipalité**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise une dépense de plus ou moins deux milles dollars (2 000 \$) plus les taxes applicables soit un montant de deux mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et cinquante cents (2 299.50 \$) pour effectuer une analyse sur la comptabilisation des taxes TPS et TVQ selon le protocole d'entente entre la Municipalité de Palmarolle et la Corporation des Loisirs de Palmarolle Inc.

Que le conseil municipal mandate Monsieur Donald Aubut, fiscaliste de la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* pour effectuer ladite analyse sur la comptabilisation des taxes TPS et TVQ.

→ **EMPLOYÉS**

**Résolution n° 17-09-269**

**FQM – Cinq conférences Web pour les élus et les DG municipaux**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale Carole Samson, à assister aux cinq (5) conférences Web gratuites dont trois (3) sont d'une durée d'une (1) heure et deux (2) d'une durée de deux (2) heures, totalisant 7 heures.

**Résolution n° 17-09-270**

**Formation de signaleur pour des employés de la municipalité en prévision des travaux des rangs 8 et 9 Ouest**

**Considérant que** la formation « *Signaleur de chantiers routiers* » serait utile pour quelques employés municipaux des travaux publics à savoir que, lors de travaux routiers, la Municipalité n'aurait pas à faire appel à des employés d'une firme de sécurité, à des tarifs onéreux, afin de s'occuper de la signalisation;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise les employés Alain Aubin et Michel Aubin, à suivre la formation en signalisation routière d'une durée de quatre (4) heures, qui sera offerte sur Internet, à une date choisie à leur convenance par les employés concernés, au coût de cent soixante-six dollars et soixante et onze cents (166.71 \$), taxes incluses, pour chaque inscription.

**Résolution n° 17-09-271**

**Formation « Le rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements d'urbanisme »**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal entérine l'autorisation pour l'inspecteur municipal Philippe Gagnon, la formation « *Le rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements d'urbanisme* », offerte par la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), au coût de six cent vingt dollar et quatre-vingt-sept cents (620.87 \$), TPS et TVQ incluses.

**Résolution n° 17-09-272**

**Embauche d'un employé à temps plein pour le déneigement**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise Carole Samson, directrice générale, à afficher une offre d'emploi à temps plein au poste d'opérateur de camion déneigeur, pour effectuer divers travaux de voirie ainsi que divers travaux au garage. La rémunération sera en fonction du *Guide de référence des employés municipaux* de la Municipalité de Palmarolle présentement en vigueur.

→ **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**Avis de motion** est donné par le conseiller Jeannot Goulet à l'effet qu'un règlement modifiant le *Règlement n° 264 – Modifiant le Règlement n° 236 sur le contrôle et le suivi budgétaire*, ainsi que sur la délégation de pouvoir, sera adopté lors d'une séance ultérieure.

**Résolution n° 17-09-273**

**Adoption du Règlement n° 304 – Modifiant le Règlement de zonage 141**

Il est proposé par le conseiller Jeannot Goulet, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal adopte le *Règlement n° 304 – Modifiant le Règlement de zonage n° 141*.

→ **SUJETS DIVERS (VARIA)** *Aucun sujet n'a été soulevé.*

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution n° 17-09-274**

**Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que la séance soit levée à 21 heures et 50 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

\_\_\_\_\_  
Marcel Caron  
Maire

\_\_\_\_\_  
Carole Samson  
Directrice générale, secrétaire-trésorière